

Fiche de données de sécurité : page de garde

élaborée le 12.10.2016 / remplace la version du -.-.-

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Nom du produit: **AQUABROME REGENERATOR**

Aucun ajout à la fiche de données de sécurité.

Section 7: Manipulation et stockage

Aucun ajout à la fiche de données de sécurité.

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle (SUVA):

Valeurs limites d'exposition/protection individuelle

CAS-Nr.	Désignation	Type	[mg/m ³]	[ppm]	Remarque	Toxicité critique
---------	-------------	------	----------------------	-------	----------	-------------------

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

Considérations produit: Les résidus de produits et emballages non nettoyés doivent être éliminés comme des déchets dangereux et serviront une entreprise d'élimination autorisée.

Code OMoD:160509

Elimination Emballage: Nettoyé et l'emballage peuvent être jetés avec les ordures ménagères. Les emballages contaminés doivent être éliminés comme le produit.

Informations réglementaires:

Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, OLED; SR 814.600)

Ordonnance sur les mouvements de déchets du 22 juin 2005 (OMoD; SR 814.610)

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets du 18 octobre 2005; SR 814.610.1

Section 15: Informations réglementaires

Classe de danger pour les eaux: A

Le produit contenant la substance extrêmement préoccupantes (liste des substances candidates, OChim Annexe 3): non applicable

Catégories d'utilisateurs: Utilisateur privé

Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité (Ordonnance sur la protection de la maternité) SR 822.111.52.

Ordonnance 5 relative à la loi sur le travail (Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5) SR 822.115 et Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes, SR 822.115.2

Loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Loi sur les produits chimiques, LChim); SR 813.1

Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim); SR 813.11

Ordonnance concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides (Ordonnance sur les produits biocides, OPBio); SR 813.12; N° d'autorisation: CHZN4095. Exclusivement autorisé pour les piscines privées.

Ordonnance du DFI sur les connaissances techniques requises pour la remise de certaines substances et préparations dangereuses; SR 813.131.21

Section 16: Autres informations

Guide pratique „Entreposage des matières dangereuses“ <http://www.kvu.ch/de/arbeitsgruppen?id=151>

! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	Aquabrome Regenerator 144
Nom du produit	bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium
EC No	274-778-7
CAS No	70693-62-8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

Produit désinfectant/oxydant pour le traitement des eaux de piscines

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur	Interbayrol GmbH c/o KD-Zug-Treuhand AG Untermüli 7, CH-6304 Zug Téléphone +41 41 7662650 Internet www.bayrol.com
-------------------------	--

Service des renseignements

E-mail (personne compétente):
ASchwarzenboeck@bayrol.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Tox. Informationszentrum CH:
Téléphone 145
FR: N° ORFILA (INRS), Téléphone +33 (0)1 45 42 59 59; BE:
Centre Antipoison +32 70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Acute Tox. 4	H302	
Skin Corr. 1B	H314	
Aquatic Chronic 3	H412	

Consignes en cas de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS05



GHS07

Mot signal

Danger

Consignes en cas de danger

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

CAS No 70693-62-8

EC No 274-778-7

bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium

3.2. Mélanges

non applicable

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.

Protéger les secouristes.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Consulter le médecin.

Après contact avec les yeux

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
Assurer un traitement médical.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.
Appeler immédiatement le médecin.
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels

Risque de lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques s'adressant au médecin / traitement

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement complet de protection.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Eviter la formation de poussières.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.
Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7
Évacuation: voir paragraphe 13
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Eviter la formation de poussières.

Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage.

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Eviter d'inspirer le poussière.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Produit non combustible mais capable néanmoins d'entretenir le processus de la combustion.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des matières combustibles.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger du rayonnement direct du soleil.

Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

Stabilité au stockage

Durée de stockage: 5 ans.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Voir paragraphe 1.2

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune information disponible.

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

en présence de poussières, porter un masque anti-poussières fin

Protection des mains

gants résistant aux produits chimiques

Matériaux appropriés (recommandé : index de protection 6, temps de perméation > 480 minutes selon la norme EN 374)

Caoutchouc nitrile (NBR) - épaisseur de couche : 0,4 mm

Caoutchouc butyle (butyle) - épaisseur de couche : 0,7 mm

Observer les modes d'emploi des fabricants respectifs à cause de la grande diversité des types

Protection des yeux

lunettes à coques

EN 166: 2001

Autres mesures de protection
 vêtement de protection léger

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect granulé	Couleur blanc	Odeur inodore
--------------------------	-------------------------	-------------------------

Seuil olfactif
 non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	2,1	20 °C	30 g/l		
Température d'ébullition/ plage d'ébullition	non déterminé				
Température de décomposition	> 80 °C				
Point d'éclair	non applicable				
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto- inflammation	non déterminé				
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	< 0,0017 Pa	25 °C			
Densité relative	non déterminé				
Densité en vrac	ca. 1100 kg/m ³				
Densité de vapeur	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Solubilité dans l'eau	ca. 300 g/l	20 °C			
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité	non déterminé				

Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

Propriétés explosives

Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des substances combustibles.

Réagit au contact des impuretés.

Réagit au contact des réducteurs.

Réagit avec les lessives alcalines.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles
Substances à éviter

alcalies (bases)

Acide, concentré

Agent réducteur

10.6. Produits de décomposition dangereux

anhydride sulfureux

oxygène

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	500 mg/kg	rat		
DL50 aiguë par contact avec la peau	2000 mg/kg	lapin		
CL50 aiguë par inhalation	1,85 mg/l ()	rat		
Irritation de la peau	Corrosif			
Irritation des yeux	Risque de lésions oculaires graves.			

Toxicité subaiguë - Cancérigène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Mutagène	Aucune information disponible.			
Tératogène	Aucune information disponible.			
Cancérigène	Aucune information disponible.			

Constatations empiriques

En cas d'ingestion: brûlures dans la bouche, le pharynx, le tube digestif et le tractus gastro-intestinal. Danger de perforation pour l'oesophage et l'estomac.
 le produit est irritant pour les muqueuses

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 32 - 56 mg/l (96 h)	Brachydanio rerio		M = 1
Daphnie	CE 50 5,3 g/m3 (24 h)	Daphnia magna		M = 1

12.2. Persistance et dégradabilité

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
Dégradabilité physico-chimique	Le produit est biodégradable.			
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Aucune information disponible.			
12.4. Mobilité dans le sol	Aucune information disponible.			
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.			
12.6. Autres effets nocifs				
Remarques générales	Une réduction rapide ou une décomposition en bisulfate de potassium et en oxygène se produit dans les eaux usées.			

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Éliminer comme déchet dangereux.

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Produit de nettoyage recommandé

eau

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	3260	3260	3260
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (bis(peroxymonosulfate) bis(sulfate) de pentapotassium)	CORROSIVE SOLID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (Pentapotassium- bis(peroxymonosulphate)- bis(sulphate))	Corrosive solid, acidic, inorganic, n.o.s. (Pentapotassium- bis(peroxymonosulphate)- bis(sulphate))
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 8

code de restriction en tunnel E

Code de classification C2

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autorisations

Autres réglementations (UE)

À observer:

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Directive Biocides (98/8/CE).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Voir fiche technique du produit.

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 7.8

Source des principales informations

Résultats des analyses du laboratoire de Bayrol Munich

Renseignements puisés dans différents manuels techniques

Études toxicologiques NIOSH-Tox

Selon les législations en vigueur